

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 07 juillet 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_057

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
17 + 4 pouvoirs

Le 07 juillet 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 juin 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme GRUET, Mme DELOT, Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE, M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme SCHWENTER (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme WILLEMS (pouvoir donné à M. BIOT), M. TIRARD (pouvoir donné à Mme COUDERT), Mme GERMAIN (pouvoir donné à Mme DELOT), Mme GROENTZINGER (pouvoir donné à Mme ROUSSEAU,

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LECOMPTE M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme ETIENNE et M. M. PERREIRA-GONCALVES ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CONVENTION
BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE**

Visas :

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015

VU la délibération n°2020_71 du 10 juillet 2020 portant Délégation de compétences au maire,

VU le Plan départemental de lecture publique,

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT la volonté du département de participer à la modernisation des bibliothèques de l'Yonne,

CONSIDERANT que le département et les communes disposent au terme de la loi de 2015 d'une « compétence partagée dans le domaine de la culture »,

CONSIDERANT la proposition du département de mettre en place un partenariat sur le thème de la lecture publique :

« Depuis quelques années, j'ai souhaité engager le Département de l'Yonne dans une démarche de modernisation de sa politique de lecture publique, en proposant au Conseil Départemental d'adopter le 11 décembre 2020 le premier Plan Départemental de Lecture Publique de l'Yonne.

Ce plan prévoit notamment une rénovation du règlement de fonctionnement de la Bibliothèque Départementale, puisqu'il est devenu obsolète et ne correspond plus à l'offre de services du Département.

Ce nouveau règlement définit un mode de coopération plus participatif avec les communes du réseau départemental de lecture publique, en proposant une convention globale triennale, qui permettra de réaffirmer les engagements de chacun et de simplifier les démarches administratives au quotidien ».

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE M. le maire à signer la convention pour le développement de la lecture publique.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 8 juillet 2022
Le Maire, Yves DELOT,

